

# ETUDE, MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE GESTION VALANT MESURES COMPENSATOIRES DE DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE DU PROJET QUARTIER BEL AIR A BEGLES (33)

Maître d'ouvrage :



Période de réalisation :

2012-2014 (EN COURS)

Prestations :

- ELABORATION DU PLAN DE GESTION VALANT MESURE COMPENSATOIRE DE DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE DU PROJET ;
- REDACTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES MESURES DE GESTION ;
- CONSEIL AU RECRUTEMENT DES ENTREPRISES ;
- SUIVI DU CHANTIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES ;
- EVALUATION ET SUIVI DE L'EVOLUTION DU SITE ;
- COMMUNICATION SUR LE PLAN DE GESTION ENGAGE.

Prix :

30 055 € HT

9/11 ALLEE JAMES WATT LE SPACE  
33700 MERIGNAC  
TEL : 05 56 49 59 78  
MAIL : FRANCOISE.GROSS@WANADOO.FR  
SITE : WWW.RIVIERE-ENVIRONNEMENT.FR

## LE PROJET

DOMOFRANCE, DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS AU SEIN D'UNE DENT CREUSE URBAINE (SITE DE TERRE SUD A BEGLES), ET APRES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION, DOIT COMPENSER LA DESTRUCTION DE 2,5 HA DE ZONE HUMIDE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU.

SUITE A L'ETUDE DU SECTEUR QUI A DIAGNOSTIQUE DE FORTS ENJEUX DE RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES, IL A ETE DEFINI, EN ACCORD AVEC LES SERVICES DE L'ETAT, LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION RECONDUCTIBLE ASSOCIANT MESURES DE RESTAURATION, D'AMELIORATION DE MILIEUX DEGRADES, D'ENTRETIEN ET DE COMMUNICATION (NETTOYAGE DE DECHETS, DESTRUCTION D'UNE DALLE BETON, RESTAURATION DU RESEAU HYDRAULIQUE, REOUVERTURE DE PRAIRIES, CREATION D'UNE MARE, REHUMIDIFICATION D'UN BOISEMENT).

OUTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, LE SUIVI DES ACTIONS DOIT ETRE MENE ANNUELLEMENT ET COMMUNIQUE AU SERVICE POLICE DE L'EAU.

L'OBJECTIF EST DE PERENNISER LA COMPENSATION POUR UNE PERIODE DE 30 ANS PAR L'ADOPTION DU GESTION EVOLUTIVE, OBJET D'UNE COMMUNICATION A DESTINATION DES ELUS, DU PUBLIC ET DES ACTEURS DU DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU

TERRITOIRE, TOUT EN VALORISANT LA BIODIVERSITE ET LA NATURE EN VILLE.

AVANT TRAVAUX DE RESTAURATION (2013)



## RESULTATS

UN SECTEUR DE 14 HA (TRES SUPERIEUR AUX OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES) FAIT L'OBJET DE LA COMPENSATION ET EST SUIVI DANS CE CADRE.

APRES REALISATION DES ACTIONS DE RESTAURATION EN 2013, UN SUIVI DU MILIEU EST ENGAGE DEPUIS 2014 POUR ADAPTER LES MESURES COMPLEMENTAIRES ET D'ENTRETIEN.

LES ENTREPRISES SONT MISSIONNEES POUR L'ENTRETIEN DU SITE EN FONCTION DE LA DYNAMIQUE VEGETALE DES MILIEUX.

LES PARCELLES, PROPRIETE DE DOMOFRANCE, ONT ETE ACQUISES PAR LA COMMUNE DE BEGLES POUR PERENNISER ET VALORISER LA CONSERVATION DU SITE (DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION ETABLI). L'OBLIGATION DE COMPENSER EST AINSI TRANSFEREE AU NOUVEAU

PROPRIETAIRE, CE QUI AVAIT ETE PREVU DANS LE PLAN DE GESTION ET REPRIS PAR L'ARRETE D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU.

A TERME, IL EST ENVISAGE DE METTRE LE SITE A DISPOSITION D'UN AGRICULTEUR DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « 55 000 HA POUR LA NATURE » MENE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (CUB).

LE PLAN DE GESTION QUINQUENNAL SERA ACTUALISE ET EVALUE EN FIN DE PERIODE.

APRES TRAVAUX DE RESTAURATION (2014)





TERRE SUD COMMUNE DE BEGLES

SITUATION GENERALE

